



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/093

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST

Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

Objet : Acquisition d'une parcelle rue du Colonel Arnaud BELTRAME appartenant à Mme et M. SEGUIER.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction du futur hôpital rue du Colonel Arnaud BELTRAME à Lavelanet. L'objet de cette acquisition a pour but l'implantation des puits pour le système géothermique permettant ainsi la réalisation du réseau de chaleur. En effet, celle-ci aura pour objectif d'exploiter le système et la production d'eau chaude principalement au futur Centre Hospitalier, mais aussi à la brigade territoriale autonome, aux futurs lotissements et équipements publics. Des négociations ont eu lieu avec Madame et Monsieur Lucien SEGUIER, domiciliés 36 Bis Chemin de Saillenc 81100 CASTRES, pour l'acquisition de leur terrain cadastré section C n° 7883 d'une superficie de 2194m².

Dans le cadre de ces négociations, Madame et Monsieur SEGUIER, ont accepté de vendre à la commune leur parcelle, située rue du Colonel Arnaud BELTRAME à Lavelanet, cadastrée section C n°7883 d'une superficie de 2194 m² au prix de 15€ le m².

Monsieur le Maire propose d'acheter aux Consorts SEGUIER ladite parcelle au prix de 15 € le m², soit pour un montant de 32 910,00 € (Trente-deux mille neuf cent dix euros).

Puis Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **ACCEPTE** d'acheter aux Consorts SEGUIER la parcelle située rue du Colonel Arnaud BELTRAME à Lavelanet (face à la gendarmerie) cadastrée section C n° 7883, d'une superficie de 2194 m² au prix de 15 € le m², soit pour un montant de 32 910,00 € (Trente-deux mille neuf cent dix euros),
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,
- **MANDATE** Maître Bruno BARBE, notaire à Lavelanet pour dresser l'acte relatif à cette transaction,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette opération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance
Monsieur Jackie ROY



Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire
Marc SANCHEZ

